




<p>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)</p> <p><i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i></p> <p>Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles</p> <p>tel: 02/227.57.02</p> <p>Site internet : https://www.irceline.be</p>	<p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ </p> <p></p> <p></p> <p style="text-align: right;">Jeudi 06 mars 15h30</p>
--	--

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES : FIN DE LA PHASE D'INFORMATION

Les concentrations de particules fines ne dépasse plus le seuil d'information.

SITUATION ACTUELLE

Au cours de la journée, les concentrations moyennes de particules fines sur 24 heures ont diminué et ne dépassent plus le seuil d'information de 35 µg/m³ (PM_{2,5}) et de 50 µg/m³ (PM₁₀). À 15 heures, les concentrations moyennes de PM_{2,5} sur 24 heures étaient de 29 µg/m³ en Flandre, de 13 µg/m³ en Wallonie et de 23 µg/m³ à Bruxelles. Les concentrations moyennes de PM₁₀ sur 24 heures étaient de 50 µg/m³ en Flandre, 26 µg/m³ en Wallonie et 40 µg/m³ à Bruxelles.

Les PM_{2,5} regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Les PM₁₀ regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 35 µg/m³ (PM_{2,5}) et 50 µg/m³ (PM₁₀) sont les seuils à partir desquels la phase d'information est activée et la population informée en Belgique.

Les concentrations de particules fines en moyenne sur les dernières 24h se situent sous les seuils d'information. La phase d'information qui était en vigueur en Flandre et à Bruxelles depuis le 4 mars 2025 est désactivée.

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Le vent se renforcera et les polluants seront mieux dispersés aujourd'hui et demain. Les concentrations de particules évolueront progressivement vers des valeurs normales pour cette période de l'année. Selon les dernières prévisions, les concentrations pourraient à nouveau augmenter à partir de samedi, mais aucun dépassement n'est attendu. Si tel est le cas, de nouveaux bulletins seront diffusés.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Michiel Verhamme 0476/70.55.29.
<https://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :
info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) – GSM : 0477/44 24 87 - Email : aazer-nessim@gov.brussels

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) – GSM : 0497/54 02 51 - Email : jerome.hardy@gov.wallonie.be
<https://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <https://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)